



Vous avez aimé la NBI, vous allez adorer la NBE ...

Suite à l'assemblée générale que nous avons organisé le mardi 21 octobre, de nombreux collègues nous interpellent sur les résultats des débats de la sous-commission CPE concernant la « politique indemnitaire » qui a eu lieu le même jour.

Ci-dessous un bref compte rendu sur l'état d'avancement des travaux.

1- Rappel de la situation :

- Depuis au moins 4 ans, nous avons découvert que le reliquat¹ de l'enveloppe des primes des personnels BIATOS était devenu très conséquent. Or, ce reliquat était initialement redistribué uniquement aux 53 personnes dites « encadrants » !!

En 2007, et sous la pression de la CGT en particulier, l'administration a consenti à verser sur 2 ans, 250 euros brut à l'ensemble des personnels (en 2007 les A et les B, et en 2008 les C) sur le reliquat des primes de ces 2 années (néanmoins après une première distribution aux encadrants) !

- **L'augmentation de 4,8% de l'enveloppe accordée par le ministère au titre 2006 n'a pas été répercutée sur les primes statutaires des personnels BIATOS** (réf. interventions de l'élue CGT à la CPE plénière du 16 février et 11 juillet 2007 : intranet UJF/site service personnel IATOS rubrique CPE) ;

Depuis, nous sommes engagés dans une action syndicale, avec votre soutien.

A travers nos actions, à ce jour, nous avons obtenu :

1. Redistribution sur 2 ans des 250 euros brut à l'ensemble des personnels (en 2007 les A et les B, et en 2008 les C)
2. Rehaussement de prime statutaires des ex AST (environ 58 euros) sur les ex Agents (environ 92 euros) ; sachant que nous exigeons une cohérence de primes au sein de catégorie C.
3. augmentation de 2,5% des primes statutaires depuis janvier 2008 (augmentation passée inaperçue tant elle est minime !).

En juillet 2008, une nouvelle augmentation de 7,6% de l'enveloppe des primes est accordée par le ministère au titre 2008. Est-ce pour compenser la perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires ? En tout cas, nous n'avons pas encore vu la couleur de cette augmentation ...

¹ Le ministère accorde une enveloppe globale pour l'ensemble des primes, calculée en fonction des effectifs de l'établissement. En fin d'année, du fait notamment des départs en retraite, des mutations...etc, il reste un « reliquat » sur cette enveloppe, à répartir.

II- Lors de la sous-commission CPE sur les primes et indemnités du mardi 21 octobre, l'administration nous a présenté une série d'informations générales sans aucune réponse à notre demande initiale **consistant à travailler dans la transparence, sur l'ensemble des primes et en s'appuyant sur des pièces comptables.**

En revanche, une série de mesures en 3 axes, qui seraient à discuter pour une application en 2009, nous a été présenté :

- 1- la mise à plat des critères d'attribution des IRS².
- 2- redistribution d'une partie du reliquat selon le mérite : « ... la prime au mérite et de la manière de servir ... ».
- 3- enfin, la pérennisation de la prime des « encadrants » sous la nouvelle appellation : « la Nouvelle Bonification d'Encadrement » !!!

Si le contentieux de 2007 a bien été « réparé » par le versement de 250€ bruts aux catégories C en octobre 2008, l'objet de la sous-commission (à savoir décider d'un mode de répartition juste et équitable du reliquat des primes) n'a trouvé à ce jour aucun début de réponse !

Or, on nous annonce que l'axe de « la NBE » s'appliquerait dès le mois de décembre 2008 (environ 60 personnes bénéficiaires sur plus de 1000 dont les personnels de l'IUFM) ! **Ce qui signifie en gros** « la pérennisation de la prime des encadrants, comme l'administration l'applique depuis au moins 4 ans » !

Et là, nous ne sommes pas d'accord.

Nous insistons sur le fait que les « encadrants » pris en compte dans cette redistribution sont loin d'être les seuls personnels méritants à l'UJF. De plus, il est inacceptable qu'une infime proportion de personnels "se" redistribue une partie de l'enveloppe budgétaire, constituée en grande partie par l'augmentation des primes de l'ensemble des personnels de l'UJF !

Nous avons donc contesté auprès du président la décision arbitraire de l'administration ainsi que la volonté de rendre pérenne la redistribution du reliquat de prime à certains personnels de l'établissement (la redistribution que nous contestons depuis 4 ans). Autant d'éléments qui enveniment notre environnement de travail.

Suite à ce message au président, le vice président RH nous a rencontré le vendredi 24 octobre.

Nous lui avons signifié, de nouveau, notre désaccord en lui présentant notre proposition : répartition égale entre tous les personnels statutaires. Nous demandons également que les contractuels bénéficient des mêmes primes que les titulaires.

Mais, a priori, ils ne veulent pas nous entendre. L'administration souhaiterait **passer en force en faisant avaliser sa décision par une CPE vers le mi novembre, où sans surprise la parité administrative va la conforter ...**

Notre action continue. Nous avons besoin d'être solidaires entre nous et nous vous tiendrons au courant de la suite ...

Lire aussi « Répartition du reliquat des primes à l'UJF » :
http://www.ferc-sup.cgt.fr/site/article.php3?id_article=914

²IRS : Indemnité Responsabilité Spécifique